

COMMUNAUTE DE COMMUNES

DE LA REGION DE MOLSHEIM-MUTZIG

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE SEANCE DU 19 DECEMBRE 2024

Nombre de membres

48

Nombre de membres

Nombre de délégués :

du Conseil

qui se trouvent

- présents :

TOTAL

38

Communautaire:

en fonction:

- représentés :

<u>_5</u>

48

43

L'an deux mille vingt-quatre, le jeudi 19 décembre à 19 heures 00, le Conseil Communautaire de la COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA REGION DE MOLSHEIM-MUTZIG, après convocation légale, s'est réuni en séance plénière au siège de la Communauté de Communes, sous la présidence de Monsieur Laurent FURST, Président.

Membres présents :

iviembres presents .		
Pour la commune d'ALTORF :	Pour la commune d' ERGERSHEIM :	Pour la ville de MUTZIG :
M. Bruno EYDER, Maire	Mme Marianne WEHR, Maire	M. Jean-Luc SCHICKELE, Maire
Mme Laurence HOMMEL, Adjointe	M. Denis TOURNEMAINE, Adjoint	Mme Caroline PFISTER, Adjointe
Pour la commune d'AVOLSHEIM :	Pour la commune d'ERNOLSHEIM-B.:	M. Marc DECKERT, Adjoint
M. Pascal GEHIN, Maire	M. Eric FRANCHET, Maire	2
=	Mme Solène HOEHN, Adjointe	M, Patrick SCHULTHEISS, Cons. Mun.
Pour la commune de DACHSTEIN :	Pour la commune de GRESSWILLER:	M. Claudio FAZIO, Cons. Mun.
M. Laetitia MARTZ, Maire	M. Pierre THIELEN, Maire	
M. Fabien SCHMITT, Adjoint	(4).	
Pour la commune de DINSHEIM/BR. :	Pour la commune d'HEILIGENBERG:	Pour la commune de NIEDERHASLACH :
Mme Marie-Reine FISCHER, Maire	M. Guy ERNST, Maire	Mme Marielle HELLBOURG, Maire
M. Laurent JUSZCZAK, Cons. Mun.		M. Laurent FARON, Adjoint
Pour la commune de DORLISHEIM :	Pour la ville de MOLSHEIM :	Pour la commune d'OBERHASLACH :
M. Gilbert ROTH, Maire	M. Laurent FURST, Maire	-
Mme Marie-Mad. IANTZEN, Adjointe	Mme Chantal JEANPERT, Adjointe	=
	M. Philippe HEITZ, Adjoint	
Pour la commune de DUPPIGHEIM :	2	Pour la commune de SOULTZ-BAINS :
M. Julien HAEGY, Maire	=======================================	M. Alain VON WIEDNER, Adjoint
-	M. Martial HELLER, Adjoint	M. Nicolas WEBER, Adjoint
Pour la commune de DUTTLENHEIM :	Mme Christelle WAGNER-TONNER,	Pour la commune de STILL :
M. Alexandre DENISTY, Maire	Adjointe	M. Alexandre GONCALVES, Maire
Mme Sylvia FENGER HOFFMANN,	Mme Catherine WOLFF, Cons. Mun.	Mme Chantal SITTLER, Adjointe
Adjointe	M. Jean-Michel WEBER, Cons. Mun.	Pour la commune de WOLXHEIM :
·	-	
		Mme Nathalie DISCHLER, Adjointe

Membres représentés :

David PAULY M.

ayant donné procuration à M. Gilbert ROTH

Sandrine HIMBERT Mme Sylvie TETERYCZ Mme

ayant donné procuration à M. Pierre THIELEN

Gilbert STECK M.

ayant donné procuration à Mme Chantal JEANPERT

Jean BIEHLER

ayant donné procuration à M. Martial HELLER

ayant donné procuration à Mme Marie-Reine FISCHER

Membre titulaire représenté par son suppléant :

Membre excusé:

Mme Véronique ELO, Adjointe de DUPPIGHEIM Mme Mireille RODRIGUEZ, Adjointe d'OBERHASLACH

Assistaient en outre (membre suppléant n'ayant pas voix délibérative) :

Christian WAGNER, Adjoint d'AVOLSHEIM M.

Jean-François SCHNEIDER, Adjoint d'HEILIGENBERG Μ.

OBJET: FINANCES ET BUDGET – CONTROLE DES COMPTES DE LA GESTION DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES CONCERNANT LES EXERCICES 2015 ET SUIVANTS PAR LA CHAMBRE REGIONALE DES COMPTES GRAND EST : RAPPORT SUR LES ACTIONS ENTREPRISES

N° 24-100

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.5216-5 ;

VU le Code des Juridictions Financières et notamment les articles L.211-8 et L.243-6 ;

VU les Statuts modifiés de la Communauté de Communes ;

CONSIDERANT que les comptes et la gestion de la Communauté de Communes concernant les exercices 2015 et suivants ont été contrôlés par la Chambre Régionale des Comptes Grand Est ;

VU sa délibération N° 23-06 du 2 mars 2023 prenant acte du rapport comportant les observations définitives de ce contrôle et la réponse de la Communauté de Communes, réceptionné le 1^{er} février 2023;

VU l'article L.243-9 du Code des Juridictions Financières disposant notamment qu'un rapport sur les actions entreprises à la suite des observations doit être présenté à l'assemblée délibérante ;

VU le rapport à ce titre diffusé à l'ensemble des membres du Conseil Communautaire, lors de l'invitation à la séance ordinaire du 19 décembre 2024 ;

VU par ailleurs, les articles L.243-1 à L.243-11 et R.243-1 et R.243-23 du Code des Juridictions Financières ;

SUR LE RAPPORT de la Commission Réunie, en sa séance du 5 décembre 2024 ;

ENTENDU les explications complémentaires apportées par Madame Marie-Reine FISCHER, Vice-Présidente ;

SUR PROPOSITION de Monsieur le Président ;

prend acte

du rapport sur les actions entreprises à la suite des observations définitives du contrôle des comptes et de la gestion de la Communauté de Communes concernant les exercices 2015 et suivants par la Chambre Régionale des Comptes Grand Est, dans les forme et rédaction proposées.

POUR EXTRAIT CONFORME

é Président,

ent FURST

Le secrétaire de séance,

Alain VON WIEDNER

Délibération rendue exécutoire après :

transmission au contrôle de légalité le : 20 décembre 2024
publication sur le site internet le : 20 décembre 2024

Acte à classer

DE-24-100

1

2

3

4

En préparation

En attente retour Préfecture > AR reçu <

Classé

Identifiant FAST :

ASCL_2_2024-12-20T15-15-24.01 (MI257992667)

Identifiant unique de l'acte :

067-246701064-20241219-DE-24-100-CC (Voir l'accusé de réception associé)

Objet de l'acte :

FINANCES ET BUDGET - CONTROLE DES COMPTES GESTION
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES CONCERN
LES EXERCICES
2015 ET SUIVANTS PAR LA CHAMBRE RE-GIONAL ES CRITIME ES

GRAND EST: RAPPORT SUR LES ACTIONS ENTREPRISCONTORME

Date de décision :

19/12/2024

Nature de l'acte :

Contrats conventions et avenants

Matière de l'acte

5. Institutions et vie politique

5.7. Intercommunalite

Identifiant unique de l'acte antérieur :

Acte:

24-100 FB CONTROLE DES

COMPTES DE LA CRC GRAND EST

RAPPORT SUR LES ACTIONS

MENEES 2.PDF

Classer

Annuler

Préparé Transmis Date 20/12/24 à 15:15

Date 20/12/24 à 15:15

Accusé de réception

Date 20/12/24 à 15:36

Multicanal: Non

Par GIQUEAUX FORESTIER DU CROUZET Delphine
Par GIQUEAUX FORESTIER DU CROUZET Delphine